

si ce n'est le conseil donné au gouverneur d'agir comme un homme rampant. Malgré tous les avis donnés le soir du 25 avril, la précaution de M. La-Fontaine était dans le mot. "ils n'oseront pas." Après les événements du 25 avril, la conduite de l'administration a été aussi imbécile qu'avant. Les offres de la chambre d'assemblée d'accorder de l'argent ou des pouvoirs légaux additionnels au ministre, pour faire face à la crise, rencontrèrent un accueil moqueur, et le procureur général Ouest déclara que le ministre prenait sur lui la responsabilité, et que la violence ne pouvait plus être renouvelée. Et cependant quelques jours après, le gouverneur-général n'a-t-il pas encore été lapidé? (écoutez, écoutez.) *Eh bien! la canaille était méchante, et le ministère l'était encore plus!* (éclat de rire.)

Le ministère, par l'entremise du solliciteur-général-Ouest, a montré qu'il veut le sang des adversaires!!! Le solliciteur-général a indiqué les hommes les plus éminents de l'opposition et a déclaré qu'il voudrait les voir amenés dans la boîte criminelle, comme pour une offense méritant peine de mort. Cette populace était méchante; mais il n'y avait pas au moins de semblable trahison chez elle, et des hommes qui ont échappé à un procès pour haute trahison eux-mêmes, ont maintenant oublié tous leurs propres dangers des tribunaux illégaux auxquels ils étaient soumis, et sont devenus à leur tour de plus grands tyrans que ceux dont ils se plaigaoient, car ils ont montré leur disposition de faire couler le sang, le sang innocent (!!) afin d'assurer une revanche à leur mauvaises passions. Alors, quand de nouvelles émeutes eurent eu lieu, et que plusieurs maisons eurent été détruites, au lieu d'employer la force légale, ils ne pensèrent qu'à la force brutale. Au lieu d'en appeler au shérif et à son posse comitatus, ils envoyèrent l'un de leurs ministres pour armer un nombre de jeunes gens attachés à l'ordre et à la paix, bien qu'il méprisassent le ministère comme un tyran, et ce ministre est celui qui est maintenant élevé au banc de la justice, au banc où par excellence, l'équité doit être dispensée. Ils envoyèrent un autre ministre pour encourager ces jeunes gens en leur promettant qu'ils ne seraient pas désarmés, et ils envoyèrent l'hon. membre pour Richelieu pour les exercer dans les ténèbres de la nuit. Ils firent tout cela quand ils avaient sous la main des régiments des troupes les mieux disciplinées du monde, toujours disposés à faire leur devoir; et après tout, ils montrèrent leur imbécillité, en enlevant les armes qu'ils avaient données. Non seulement ils n'ont pas employé les autorités légales, mais ils les découragèrent. Ils firent venir des magistrats de Québec pour prendre la place des magistrats de Montréal, et pour conduire les investigations qui ont produit une nouvelle moisson de mépris.

Ils se sont moqué de leurs propres résolutions passées à Kingston par le présent ministère, pour le transport du gouvernement à Montréal, en l'éloignant de nouveau de cette dernière ville. Les organes ministériels ont cité l'exemple du Connecticut pour les parlements alternatifs, ils n'ont pas songé que nos autres institutions ne sont pas assimilées à celles du Connecticut (tout ou rien!) En 1811 le présent ministre britannique pour les colonies était opposé aux parlements alternatifs, et pour des gens loyaux, comme les ministres actuels, ils ne devraient pas agir contrairement à cette opinion.

De la même manière, lord Elgin avait d'abord repoussé la proposition du ministère de faire des parlements alternatifs; mais le verroux fut tourné, et il fut obligé de rester prisonnier jusqu'à ce qu'enfin, il fut forcé de se rendre à sa volonté.

Quand, dans le premier moment d'alarme, j'ai proposé de transporter la législature à Québec, on m'a dit que ce serait fuir devant la populace; c'était du bon sens; mais était-ce mieux de fuir plus tard? Était-ce l'affaire d'un gouvernement, en montrant que le chef craignait de ne pouvoir être protégé, de porter tous les citoyens à croire qu'il ne pouvait être mis en sûreté? Je pense que les opérations les plus adroites du gouvernement sont bien certainement les manœuvres de la cavalerie Fortin!—Après l'incendie du parlement je voulais que la chambre investit les ministres de plus amples pouvoirs légaux, comme par exemple la suspension de l'*habeas corpus*; mais je suis heureux qu'il ne l'aient pas demandé, parce que de grands pouvoirs ne doivent être donnés qu'à des hommes honnêtes et discrets. Dans le discours, les ministres n'ont rien dit sur le transport du gouvernement à Québec, probablement parce qu'ils craignaient pour leur popularité dans le voisinage de cette cité, et dans le dessein d'éviter des reproches plus tard. Ils ont fait parler le gouverneur en son propre nom dans le paragraphe qui a rapport au siège du gouvernement, au lieu d'en prendre eux-mêmes la responsabilité. Ils savaient bien que le peuple du Bas-Canada comprend l'injustice qui lui a été fait en plaçant les membres français dans l'éloignement et dans une place où il serait ridicule de parler français. La chambre a rappelé la clause de l'acte d'union qui oblige de ne faire usage que du langage anglais, mais les ministres ont le déshonneur d'avoir virtuellement annulé ce rappel, en conduisant la législature où il n'y a pas de presse française, et où, si un membre parlait français, il serait certainement mal interprété par la presse anglaise à la solde du cabinet.

Après avoir longuement parlé des dépenses encourues pour les canaux, ce qu'il appelle *folles dépenses*, et du retrait de protection de la part du gouvernement de l'Angleterre, il continue:—

Au lieu donc de dire que nous sommes le peuple le plus riche du monde, l'inspecteur général aurait dû dire au gouvernement anglais que nous sommes pauvres, et réduits par la politique anglaise, et que nous désirons et demandons que justice nous soit faite par son acceptation de notre dette. Cette dette se monte maintenant à près de quatre millions; mais elle sera de huit millions avant que les canaux puissent payer par leurs revenus.

Quant au commerce avec les sœurs provinces, j'aurais été content de voir les bills auxquels il est fait allusion dans le discours sur la table, et la chambre invitée à agir de manière à rencontrer les vues des sœurs-provinces; mais au lieu de cela on a simplement intimidé à la chambre que des hommes de bien étaient installés pour quatre ans, et le moins on en a dit, le mieux—et que la chambre doit leur laisser toute l'affaire. Par rapport aux démissions des annexionistes, je dirai que la politique des destitutions a été répétée 4 fois, et toujours sans autre effet que celui de jeter de la disgrâce sur ceux qui l'ont suivie. Cela aurait eu lieu quand même il y aurait eu de l'indiscrétion chez ceux qui ont signé l'adresse de Montréal, mais il n'y avait pas une telle indiscrétion; car l'adresse signée à Montréal n'était que l'écho des d'pêches et des discours écrits